CAPLP
Concours externe et CAFEP

Section : LETTRES-HISTOIRE ET GEOGRAPHIE

HISTOIRE ET GEOGRAPHIE

Partie 2 : Commentaire de document

De l'événement, une révolution, au texte, un Code civil, une rupture s'opère dans l'histoire, et même les pays où le changement se produit sans date aussi précise qu'en France ou aux États-Unis sont marqués par ce passage à la modernité, fin de la royauté et début de l'ère démocratique, délimitation d'une société civile bien distincte de l'espace politique.

La rupture d'abord : elle est multiple et suscite des mouvements contradictoires à l'égard des femmes. D'une part, il est vrai que les révolutions française et américaine laissent place toutes les deux à un espace où les femmes s'autorisent à une geste collective, à un rassemblement de personnes du même sexe hors des lieux, privés le plus souvent, où ils se tiennent habituellement ; et si les interventions des femmes sont plus politiques en France qu'aux États-Unis, on ne saurait dire qu'elles sont plus radicales. En tout cas, on remarque que l'événement crée la rencontre des femmes et que ces dernières s'y voient comme êtres du même sexe. Mais ces signes avant-coureurs des pratiques féministes du XIXe siècle demeurent sans lendemain et sont suivis par quelques décennies de silence. Car la rupture opérée au tournant du siècle est aussi l'acte qui fonde l'exclusion des femmes de la vie, de la cité, exclusion autrement plus radicale que celle de la féodalité. Chaque révolution moderne laissera les femmes descendre dans la rue et ouvrir des clubs ; elle saura aussi toujours fermer ces clubs et rappeler les femmes à leur foyer. Disons plus simplement que la séparation entre l'espace public et l'espace privé se consolide, et c'est aussi une des conséquences de la révolution : on distingue scrupuleusement la vie privée de la vie publique, on sépare la société civile de la société politique. Par là finalement les femmes sont mises à distance du politique, et tenues à la dépendance à l'intérieur de la société civile.

Cette ambivalence apportée par la Révolution française est moins visible ailleurs, mais tout autant présente. L'événement cependant ne suffit pas à montrer comment la modernité apporte un progrès si médiocre dans la vie des femmes. Et le texte est venu parachever l'action des hommes : la naissance du Code civil est aussi un événement sans précédent, et son influence dans toute l'Europe en témoigne. Monument consacrant la dépendance des femmes, a-t-on dit. Certes, mais là encore l'ambiguïté existe puisque si la femme, et surtout l'épouse, est soumise à des liens concrets de dépendance à l'égard du père, du mari mais aussi de la famille entière, la fille en revanche se voit considérée comme l'égale du fils puisque le droit d'aînesse disparaît au profit d'une égalité face à l'héritage. Première contradiction qui sera suivie par d'autres, entre la fille majeure, la célibataire qui échappe un peu à la réglementation du Code civil, et la femme mariée, principal objet d'intérêt du législateur, encerclée par une série d'empêchements. L'évolution des diverses législations montre bien l'éclatement de l'idée première du Code civil, celle de la dépendance féminine supposant et justifiant son infériorité.

Le XIXe siècle suscite sans cesse des rectifications, des ajustements locaux, des jurisprudences inventives, des conquêtes féministes, et toutes sont les preuves d'une impossible immobilité de la législation, de lois définitives. A cet égard, l'étude des philosophes est éclairante : à lire seulement ceux qu'on nomme les grands philosophes, parmi lesquels ne figure d'ailleurs aucune grande femme, on s'aperçoit d'un fondamental changement dans ce que leurs textes produisent comme norme. En effet, si l'on pense au début du siècle que toutes les femmes doivent avoir une même destination, une unique tâche, celle d'épouse et de mère (on retrouve ici le « toutes les femmes » de la pensée démocratique, mais comme reproductrices de l'espèce, pas comme citoyennes), la fin du siècle, consciente des transgressions et de la diversité des choix féminins, propose une norme plus fine, celle qui fait de chaque histoire féminine un destin contrôlé. On pourrait entendre que la liberté est rendue à l'individu féminin, à qui on reconnaît le choix d'un parcours personnel. Rien n'est moins sûr cependant ; son destin se joue sur une partition réglée où médecine, sociologie, psychanalyse et esthétique s'accordent pour lui redire l'essence de son être féminin.

G. Fraisse et M. Perrot, La rupture politique et le nouvel ordre du discours,
in Histoire des femmes en Occident,
Perrin, 1991, Tome IV, pages 21-23